



**SPP et PATS
SDIS du RHONE**

Lyon, le 24 mars 2010

ENTREVUE DDSIS-SUD-SOLIDAIRES **9 MARS 2010**

Participaient à l'entrevue : Colonels Serge DELAIGUE, Marcel ILTIS et Vincent GUILLOT

Pour SUD : LEBRUN Gilbert – FROMENT Guy – MARTINI Yves – VIALARD François – CECILLON Françoise – BARNIER David – PREVOST Cyril – CHABBOUH Philippe – JOLLY Ludovic – GRANOTIER Cédric – SUAU Michel – CHENAL Franck – CHABBOUH Rémy – FAU Nicole – CANARD Richard

Sujets abordés

En préambule : de multiples dossiers individuels de SPP et de PATS ont été traités. La confidentialité de ces dossiers ne nous permet pas de les aborder dans ce CR.

1 – Prime PATS :

- Attribution d'une prime « travaux dangereux » pour les PATS : Nous avons déjà interpellé le DDSIS à ce sujet. Il est favorable à une démarche individuelle, néanmoins et collectivement une étude des RH est lancée. Viendra ensuite une expertise réalisée dans un délai de 1 mois par le DDSIS. L'orientation semble favorable. Environ 50 à 60 personnes concernées (GLOG + magasiniers dans CT)

2 – Avenir des PATS :

- Point sur DDE : 01 01 2010 : transfert de 100 personnes (75 % Conseil Général et 25 % Etat. Sur les 75% du Conseil Général = 30% au SDIS 69 et 45% au Conseil Général). Soit 30 personnes sous l'autorité du SDIS (gestion du parc à Vaise avec transfert fin 2012 à St Priest + Villefranche).
Avancements (grade et échelon) distincts SDIS et CG pour les personnels ex DDE.
- Notes diffusées pour postes à pourvoir :
 - o DRH : différencie poste Cx Rousse et postes groupement centre
 - o DDSIS : Pas d'avis de vacance sur un poste libéré sans se poser la question à chaque fois de savoir si une réorganisation ne doit pas avoir lieu.
- Personnels de cuisine dans le cadre du projet St Priest :
 - o DDSIS : Contexte économique difficile dans tous les SDIS, y compris Rhône. Permis de construire déposé été 2010. Travaux fin 2010 site St Priest. Début des travaux 2010. Lorsque l'école basculera sur St Priest, la restauration centralisée à Villeurbanne disparaîtra fin 2012 assurément. La décision de faire une cuisine centrale ou non sera prise en été 2010 après analyse financière. Actuellement, 14 agents titulaires sont concernés. L'avenir de ces personnels devraient être connu en juillet 2010.
- Effectifs PATS du SDIS :
 - o Aucune création de poste PATS.



SPP et PATS SDIS du RHONE

- Refus du DDSIS de définir un effectif minimum
- Plus d'emplois permanents à l'école

- NBI 15 points PATS :

- DDSIS pas de nouvelle prime, mais si disparité entre agents dans un dispositif, correction au plus tôt.

Sortie du kit du bureau des feuilles pour début avril 2010 au plus tard. Demande d'envoi sous forme numérique. Ok, mais sous forme non modifiable (ex : pdf)

3 – Sujets communs SPP et PATS :

- Tickets restaurants :

- Le syndicat SUD a demandé (voir courriers sur notre site Internet) une réévaluation du montant de la valeur facial ainsi qu'une indexation pour clore ce dossier durablement.
- Le DDSIS nous indique que les finances du SDIS et du Conseil Général ne permettent pas d'évolution sur ce point actuellement.
- Le Président Mercier, et d'après le DDSIS, recentre l'effort sur le « bon » déroulement de carrière des agents du SDIS. Notre demande sera toutefois relayée auprès du Président Mercier.
- Concernant notre demande de rattrapage tickets restaurants « gardes supplémentaires » 2008, le rattrapage interviendra au plus tôt comme ceux des gardes 2009 (voir courrier dans la rubrique courrier ».

- PDE : Nous demandons la création de cette prime carburant 200 €/An au sein du SDIS en complément du dispositif existant PDE (les textes le permettent maintenant pour les personnes ne pouvant pas bénéficier des transports en commun ou lorsque ceux-ci ne sont pas avantageux en terme de délai pour le SPP ou PATS). Le DDSIS nous donne la réponse identique que pour la demande de revalorisation des Tickets Restaurant : le budget du SDIS 69 ne permet rien actuellement. Cependant le DDSIS prend acte de notre demande.

4 – Dossiers SPP

- Encadrement de stages des SPP sous double statuts :

- 3 cas :
 - 1 - calendrier école → SPP, Ok
 - 2 – liée centre SPV → SPV, ok
 - 3 – formation groupement, soit SPP, soit SPV selon lieu formation
- Demande du Syndicat SUD : les agents souhaitent avoir le choix d'être payé en vacation ou sur la fiche de paie.
- La réponse du DDSIS : il y a nécessité d'éclaircir le sujet par une délibération (juin 2010) pour un établissement de règles claires pour septembre 2010.

- Effectifs du corps départemental au 9 mars 2010 :

1302 SPP --> = 202 officiers + 1100 hommes du rang dont 290 adjudants (CAP supplémentaire en juin/juillet 2010)
(Pour mémoire l'effectif budgétisé = 1370 SPP)

- IAT :

- Le syndicat SUD a effectué une demande en 3 points (cf : courrier site internet) : déplafonnement au delà de l'indice 380 + élargissement du champ d'application aux logés + revalorisation de son montant. Les 2 premiers points sont actés depuis juillet 2009. Concernant la revalorisation, le DDSIS nous précise qu'en sortie FIA, un SPP obtient un net fiscal intéressant et qu'il accède au grade de sergent au bout de 8 ans Puis vient la NBI après 7 ans de chef d'agrès, et un reclassement à 50 ans s'il le souhaite. Toujours selon le DDSIS , aujourd'hui, demander plus : NON
- Nous souhaitons que soit relayée cette demande auprès du Président Mercier, puisque les 92 000 interventions annuels sont effectuées par moins de sapeurs-pompiers qu'auparavant...



SPP et PATS SDIS du RHONE

- Prime responsabilité :
 - o Le syndicat SUD demande que la prime de responsabilité soit la même pour tous (idem CIM), c'est à dire portée au maximum, puisque tous les centres sont mixtes aujourd'hui.
 - o Le DDSIS souhaite garder l'attractivité des centres mixtes avec cette différence, compte tenu des faibles demandes pour ces centres.
- Reprise service (ancienneté du secteur privée réaffecté sur la carrière du SPP) :
 - o Aujourd'hui les textes le permettent. Il y aura donc une analyse plus complète par le DRH et ses services. Nous attendons une réponse au plus tôt.
- SPP en régime de droit commun en 12 h et répartition Jour / Nuit :
 - o Le syndicat SUD est intervenu à plusieurs reprises dans certains centres (Villefranche par exemple où le ratio jour/nuit était parfois de 98%/2%), d'autres organisations syndicales sont intervenues également pour ces « déséquilibres ».
 - o Le DDSIS va faire paraître dans kit des feuilles 80 %Gj/ 20 % Gn, comme limite basse infranchissable. (Sauf 4 centres (Tarare/ l'Arbresle / Genay et Neuville) qui sont uniquement en journées).
 - o De plus nous signalons au DDSIS un malaise de la part des SPP en 12h, qui se trouve « greffés » à des gardes déjà existantes notamment le soir et par conséquent se sentent devenir des « bouche-trou ».
 - o Un cycle en 12h n'est pas envisagé actuellement par le DDSIS.
- Réduction du temps de travail des SPP logés : présentation des résultats de notre sondage au DDSIS.
Notre constat et le suivant : Il apparaît que le régime de travail des SPP logés n'étant pas suffisamment attractif, les logements sont délaissés ou prévu pour une occupation inférieure à 2 ans.
A terme, ces logements seront totalement vacants et plus rien n'empêchera le SDIS de s'en séparer.
L'intérêt du service est de rendre attractif et donc de remplir ses logements de personnels qui garantissent un effectif opérationnel supérieur. (Il vaut mieux 10 SPP occupant des logements en effectuant 2200 heures que 5 SPP dans des logements à 2600 heures !)

Conclusions

Au terme de près de 4h de réunion et d'échanges, d'autres sujets n'ont pas pu être abordés, tel que les problèmes au CTA, l'utilisation des véhicules personnels par les infirmiers volontaires ou le paiement de l'adhésion à l'ordre des infirmiers par le SDIS...etc. Mais comme vous pouvez le constater certaines avancées ont lieu et certains dossiers nécessitent encore du travail de la part de vos représentants.

Nous comptons toujours et encore sur votre soutien et votre mobilisation si nécessaire à tous et toutes. Merci encore pour votre confiance.

« Celui qui se bat peut perdre, celui qui ne se bat pas a déjà tout perdu... »

**Le secrétaire général
Gilbert LEBRUN**